Le déclin de la rentabilité du travail servile, cause économique de l'abolition de l'esclavage

Bonsoir à tous.

Je remercie la présidente de l'IEJ et le président de l'IDHM de leur invitation à traiter d'un aspect de l'esclavage : « Le déclin de la rentabilité du travail servile, cause économique de l'abolition de l'esclavage»

Le travail servile étant le cœur de l'économie esclavagiste il m'a paru, intéressant, d'examiner, au préalable, ses modalités, avant de nous interroger sur sa rentabilité. Fondement de l'économie de plantation, des économistes libéraux de renom, dès le XVIIIème siècle, en contestent l'intérêt économique. Il va cependant perdurer, lié en amont à la traite (qui l'alimente en travailleurs), en aval au commerce métropolitain (qui absorbe sa production, lui fournit les biens nécessaires à son fonctionnement) et générer des profits qui semblent avoir surtout été externalisés et peu réinvestis dans l'habitation. Dans les années 1830, l'interdiction de la traite et sa répression, la concurrence du sucre de betterave -produit dans le contexte de la Révolution industrielle-, aggravent les faiblesses structurelles de l'habitation, marquant le déclin de la rentabilité de ce travail servile, accentuant son «irrationalité économique ». Déclin qui peut être envisagé comme une des causes de l'abolition de l'esclavage.

Aussi mon exposé s'articulera-t-il de la manière suivante :
-Dans une première partie : LE SYSTEME ECONOMIQUE
ET SON ORGANISATION, nous verrons en quoi consiste ce
travail, comment il est le cœur de l'économie de plantation.
-La deuxième partie : LA RENTABILITE DU TRAVAIL
SERVILE, vous invitera à examiner comment la culture de la
canne, la production de sucre se poursuivent grâce au travail
non libre, en dépit de précoces contestations de son efficacité

voire de sa rentabilité, alors que parallèlement la perception même du travail, la Révolution industrielle et l'évolution des techniques entrainent, d'une part des changements dans la valeur désormais accordée au travail, d'autre part dans les modes d'exploitation et de fabrication.

Dans ces conditions la culture de la canne, et la production de sucre peuvent –elles longtemps encore se réaliser grâce au travail servile alors que la traite est interdite et que la rentabilité du travail non libre ne cesse de diminuer? Sucre de canne par ailleurs fortement concurrencé par le sucre de betterave produit grâce au travail libre salarié dans le cadre de la Révolution industrielle et par les nouveaux producteurs de sucre de canne.

I- Première partie : LE SYSTEME ECONOMIQUE ET SON ORGANISATION

Le travail servile au cœur de l'économie de plantation

Au début de la colonisation les petites îles comme la Martinique sont surtout des avant postes permettant d'atteindre de plus grands territoires. Le travail des premières exploitations est assuré par des Blancs, les « 36 mois » ou « engagés », mais une dimension supplémentaire est introduite lorsque des juifs hollandais chassés du Brésil en 1654 apportent leur savoir-faire en matière de fabrication de sucre. Le cycle du sucre s'installe avec son corollaire le besoin d'une main d'œuvre plus nombreuse et plus résistante. On fait alors appel à la main d'œuvre servile noire.

Le travail servile est ainsi au cœur de l'habitation, un domaine terrien dédié à la mise en valeur à des fins

spéculatives de terres et qui va trouver dans la culture et la transformation de la canne à sucre sa plus parfaite expression. Ensemble de bâtiments, d'individus et d'hectares, l'habitation sucrerie s'articule autour de deux pôles essentiels :

- un pôle fonctionnel : le moulin et la sucrerie auxquels on peut associer les cases des esclaves,
- un pôle symbolique de puissance, la maison de maître.

Sur l'habitation le travail est réalisé par une main d'œuvre servile. Que font ces esclaves ? Quelles sont leurs conditions matérielles d'existence ?

« IL est à remarquer que tout le travail se fait en ce paÿs par des Nègres...Les plus riches d'entre les habitans sont ceux qui ont le plus de nègres, car plus ils en ont et plus ils font de sucre, et ce n'est qu'à faire beaucoup de sucre qu'on devient riche en ce paÿs-ci ». Ce propos, formulé en 1696 par l'intendant de la Martinique, ROBERT est toujours valable à la veille de l'abolition. L'esclavage est l'unique mode de production entre 1660 et 1680 aux Antilles et le reste jusqu'en 1848. Dans une économie très peu mécanisée avant le milieu du XIX, c'est du nombre d'hommes au travail que dépend essentiellement le volume de la production.

L'organisation du travail et la répartition des tâches sur les habitations sont pour l'essentiel fixées dès le début du XVIIIème siècle.

Il existe trois grandes catégories d'esclaves : les domestiques (10%), les esclaves spécialisés (20% du total des esclaves adultes d'une habitation) et enfin ceux « attachés à la manufacture (70%). Sur l'habitation, selon Gabriel DEBIEN le travail est hiérarchisé selon un « échelonnement précis des tâches, une articulation complexe à but social, un cursus honorum pour les bons sujets. Sur les sucreries, le cycle est

très visible. Il conduit du jardin aux tâches plus douces, ou moins sédentaires, toutes recherchées, ...enviées » avec au sommet, l'entrée dans la domesticité, à la maison du maître. Deux sortes d'esclaves spécialisés :-les uns remplissent une fonction particulière dans le processus de production : les « cabrouetiers » (transportent les cannes coupées au moulin), les « conducteurs du moulin » (responsables du bon fonctionnement de celui-ci), « les chauffeurs » (alimentent les fourneaux de la sucrerie) , le « raffineur » (responsable des opérations de fabrication du sucre proprement dite) ; les tonneliers fabriquant les barriques à sucre.

D'autres esclaves spécialisés permettent à l'habitation de vivre le plus possible en autarcie (menuisiers, charpentiers, scieurs de long, voire même sur les grosses habitations les forgerons, les charrons et les maçons).

Les inventaires révèlent également l'existence de nombreux gardiens (de canne, de bestiaux, de pièces de vivres) : ce sont les vieillards, les infirmes et les enfants d'une dizaine d'années.

De loin la plus nombreuse, la catégorie des « Nègres de houe », également appelés «Nègres de jardin », ou »Nègres attachés à la manufacture » effectue tous les travaux non spécialisés de culture et de fabrication. Ils sont répartis en « ateliers », placés sous direction de commandeurs, euxmêmes esclaves.

Dans le « Grand atelier » : les esclaves des deux sexes les plus vigoureux (occupés aux travaux les plus durs : aux champs, au moulin et à la sucrerie), plantent, entretiennent et récoltent les cannes, les passent au moulin ; écument les chaudières durant la cuisson, les transvasent, portent les barriques à la sucrerie; dans l'inter récolte, ils cultivent les pièces de manioc, creusent et nettoient les canaux, défrichent de nouveaux terrains, en extraient les pierres...

Dans le « *Petit atelier* »travaillent les vieillards encore capables de service, les « *négrillons et négrittes* », les femmes sortant de couches et les «*Nègres nouveaux* ».

La journée de travail de l'esclave est très longue, pratiquement du lever au coucher du soleil, entrecoupée de deux pauses, vers 8h et à midi. Durant la *«roulaison »*, de janvier à juin, le travail de la sucrerie se poursuit sans interruption nuit et jour. Le travail de l'esclave est **pénible**: dans les champs, sous le soleil ou à la sucrerie, dans la chaleur et l'humidité qui se dégagent des chaudières. Il est, d'autre part, **permanent** car même dans l'inter récolte, d'août à décembre, il est à peine moins dur: de nouvelles pièces de canne à planter et à entretenir, des vivres à cultiver, des bâtiments de l'habitation à réparer, des canaux à curer...or il n'y a jamais assez de main d'œuvre pour mener tout cela de front.

Un tel régime ne serait physiologiquement supportable que si les esclaves disposaient d'une nourriture suffisamment abondante et variée. Tel n'est pas le cas général. L'art 22 du Code Noir, ordonne de fournir aux esclaves, à partir de dix ans et par semaine 2,5 pots (3500gr) de farine de manioc (« ou choses équivalens ») et 2 livres de bœuf salé ou 3 livres de poisson. Cela représente selon C. SNACKENBOURG 15000 à 16000 calories, soit à peine 2150 à 2300 calories par jour. Ce qui semble insuffisant eu égard au rythme de travail.

Pourtant ce minimum n'est pas toujours atteint dans les faits : sous la Monarchie de juillet *«l'ordinaire »* distribué par les maîtres n'est jamais du bœuf, la quantité de manioc souvent de 2 pots, et la morue limitée à 2,5 livres au mieux. Même complété par légumes pays, fruits cultivés dans leurs *« jardins »* et par quelques distributions additionnelles de riz, l'ordinaire manioc/morue ne change jamais et est la base de l'alimentation servile *« depuis le premier jusqu'au dernier jour »*.

Seule une minorité d'habitants, 21% à la Martinique, 10% en Guadeloupe continue de nourrir ses esclaves entièrement « à la main » tandis que quelques uns adoptent un système mixte distributions-jardins. La majorité des colons, les 2/3 en gros, se déchargent entièrement sur les esclaves du soin de produire eux-mêmes leur nourriture : ils leur concèdent de petits lopins de terre, les «jardins », et un jour par semaine, généralement le samedi, pour cultiver des vivres

Leur état sanitaire est déplorable même si l'ordonnance du 15 octobre 1786 fait obligation au maître d'avoir un petit hôpital pour soigner les esclaves malades ; ils souffrent d'éléphantiasis, de « mal d'estomac », d'ulcères, de plaies mal soignées, d'hernies et de parasitoses.

Quant au logement et aux vêtements ils sont en rapport avec les autres conditions de vie matérielle : misérables cases couvertes de feuilles de cannes, sol en terre battue parfois sans mobilier ou avec un mobilier rudimentaire, « le tout nu, obscur et enfumé par le feu du canari, qui brûle sans cheminée dans un coin de la pièce »

Les vêtements se limitent à « une casaque de drap, un bonnet, deux pantalons et deux chemises de toile ».

Au total la situation de l'esclave antillais n'est pas enviable vers 1840 même si on peut y noter des améliorations par rapport au XVIIIème siècle : la durée du travail est passée de14/16h à 9/10h, le travail de nuit a été supprimé sur certaines habitations, la nourriture est un peu plus abondante, la surmortalité a reculé et le mouvement démographique naturel encore très déficitaire à la veille de la Révolution devient, durant la Monarchie de juillet, légèrement excédentaire.

Le travail de l'habitation exige une main d'œuvre nombreuse que lui fournit la **traite.**

Pour s'approvisionner en produits nécessaires au fonctionnement des habitations et écouler leur production, les échanges commerciaux entre la France et ses colonies sont régies par un ensemble de règles définissant un système commercial, L'Exclusif. Celui-ci réserve à la métropole le droit d'approvisionner ses colonies, interdit à celles-ci de vendre leurs produits à d'autres pays qu'à la métropole, leur défend d'élever les produits récoltés à l'état de produits manufacturés, réserve aux marins français le transport de tous les objets exportés des colonies à la métropole, ou dans les autres colonies, ou de la métropole aux colonies. Symbole de la subordination économique des Antilles et objet permanent de contestation entre négociants et colons au XVIIIème siècle, l'Exclusif sera supprimé en 1861. Voilà dressé le tableau du travail servile et de la condition du travailleur servile au sein de la plantation que l'historien anglais Philip CURTIN (The rise and fale of the plantation complex. Essays in Atlantic History, Cambridge University Press, 1998, ^{2e} édition, 222 p.) fait reposer sur six facteurs majeurs:

- 1- Une production très largement assurée par le travail forcé, esclavagiste.
- 2- Une population « *ouvrière* » incapable d'assurer son propre renouvellement. La plantation est contrainte de faire appel à des nouveaux-venus pour maintenir son effectif.
- 3- Une entreprise agricole organisée sur une échelle capitaliste avec une optimisation de la superficie des plantations et du nombre de travailleurs ainsi que la surveillance constante du travail.
- 4- La permanence de certains critères féodaux, puisque le planteur dispose d'une forme évidente de juridiction sur place.

- 5- La constitution de sociétés spécialisées et dépendantes de l'extérieur pour l'exportation des produits comme pour l'approvisionnement en vivres et produits manufacturés.
- 6- Enfin un contrôle politique résidant dans un autre continent, où dominent des sociétés organisées de manière différente.

Dans la suite de mon exposé les problématiques liées à l'économie esclavagiste nous renverront à ces facteurs majeurs.

II- Deuxième partie : LE TRAVAIL SERVILE EST-IL RENTABLE ?

1°) Adam SMITH : l'inefficacité du travail servile, la domination plutôt que le profit

Les abolitionnistes ont beaucoup développé les arguments moraux qui nous sont, de ce fait familiers. Cependant, dès le XVIIIème l'argument économique est débattu. C'est le cas avec le «père de l'économie politique », Adam SMITH, (1776, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations) pour lequel ce n'est pas tant le coût direct du travail qu'il faut envisager que son efficacité productive, sa profitabilité. Pour SMITH le travail servile est inefficace essentiellement du fait d'un manque de convergence d'intérêt entre le maître et l'esclave.

Premièrement, le travailleur asservi ne partageant pas les intérêts de son maître n'est donc pas incité à accroître sa productivité : « Un homme (dit-il) qui n'acquiert point de propriété, ne peut avoir d'autre intérêt que de manger autant

que possible, et de travailler aussi peu que possible. Tout l'ouvrage qu'il fait au-delà de ce qui est suffisant pour acheter son propre entretien, ne peut que lui être extorqué par la violence, et non par quelque intérêt qui lui soit propre ». Deuxièmement, l'autre élément de divergence d'intérêt entre maitre et esclave -et facteur de moindre productivité- c'est que le premier néglige les dépenses d'entretien du second. L'insuffisance du niveau, de la nature et de la structure des dépenses nécessaires à la reproduction de la force de travail réduisent l'efficacité de ce travail. Enfin SMITH, poursuivant dans le sens de la divergence d'intérêts entre le maître et l'esclave, affirme que toute proposition d'un changement technologique émanant de l'esclave serait suspecte aux yeux du maître qui la considérerait « comme suggérée par la paresse, et par le désir d'épargner son propre travail aux dépens du maître ». Les quantités produites, à l'aide du travail servile, dépendent des effectifs employés, l'analyse de SMITH aboutit à comprendre le profit dégagé comme une fonction croissante des effectifs et décroissante de l'intensité des restrictions de liberté imposées aux travailleurs. Pour conclure, si l'on s'en tient à l'unique exigence de profitabilité, l'esclavage serait condamné. Comment alors expliquer une si lente évolution de l'esclavage depuis la Grèce ancienne et sa persistance au XVIIIe, à l'époque de SMITH, et bien sûr, au-delà ? C'est que l'orgueil fait que l'homme aime dominer et qu'il a substitué le désir de domination au désir de profit. Et qu'il satisfait le désir de domination soit par une augmentation du nombre de travailleurs soit par une augmentation des restrictions imposées à leurs libertés.

SMITH considère le coût du travail servile comme

supérieur à celui du travail libre.

Son analyse va à l'encontre de l'idée selon laquelle l'esclavage était indispensable à la richesse des colonies. Pourtant Smith ne souhaite pas l'abolition de l'esclavage, il se contente de concevoir la liberté du travail sous le contrôle d'un despote éclairé.

2°) Le travail servile, UN SYSTEME EN DECALAGE ET EN SYNCHRONIE AVEC LA MODERNITE

Les économistes libéraux affirmant que le travail salarié est plus rentable que le travail servile, les économies tropicales esclavagistes auraient dû se convertir à l'abolitionnisme et au capitalisme. Le postulat, qui valorise l'intérêt personnel et le salariat, est en effet, constitutif de l'avènement de la modernité du capitalisme dans les sociétés européennes. Les caractéristiques de la modernité sont d'une part par la rationalisation, « la maitrise du monde rendue possible par la science et la technique », et d'autre part par la subjectivation, « la référence à un Sujet qui est la liberté, c'est-à-dire qui pose comme principe du bien le contrôle que l'individu exerce sur ses actions et sa situation ».

Mais, dans les sociétés esclavagistes, ce postulat libéral se heurte à la nature très particulière du lien social, qui a entièrement dévalorisé la valeur travail. La servitude, selon les antiesclavagistes, s'inscrit dans l'irrationalité économique (elle impose une forme de travail relativement peu productive), l'abjection politique (elle repose sur un pouvoir privé qui méprise les prérogatives de l'Etat) et le scandale éthique (elle bafoue les droits naturels). La servitude s'avère, selon l'expression de Caroline OUDIN-BASTIDE, contraire à l' «esprit du temps ».

Or, l'esclavage colonial atteint son pic au moment où émerge la modernité européenne et se trouve donc en lien avec un système économique moderne dont les valeurs (place de l'individu dans la société, droits imprescriptibles de la personne, universalité de ces droits, rôle de la Raison et de la Science dans l'organisation de la société) lui sont étrangères. Il y a donc une synchronie contradictoire, de l'avènement de la modernité en Europe et du développement de la servitude dans les colonies où les planteurs sont réfractaires à l'« esprit du capitalisme » -tel que le définit Max WEBER- c'est-à-dire basé sur l'épargne, l'investissement productif et l'éthique de l'effort. « Leur mode de vie et de consommation est fait d'ostentation dans la dépense, d'oisiveté, de plaisir et de jeu, qui sont les valeurs suprêmes. L'investissement productif est négligé, toute innovation étant considérée comme susceptible de bouleverser l'ordre établi. »

3°) LE TRAVAIL SERVILE OU LA DEVALORISATION DU TRAVAIL

Un autre aspect de la modernité mérite notre attention : la valeur du travail.

L'esclavage apparait comme antinomique de la mise en gloire du travail, élément constitutif de l'avènement de la modernité dans les sociétés occidentales. Dans le temps où l'esclavage se pérennise dans les Antilles, les sociétés occidentales sont en effet le théâtre d'un bouleversement tant économique qu'axiologique. Considéré jusque-là comme le lot des pauvres contraints à cultiver la terre ou à transformer la matière pour survivre —tout à la fois nécessité économique et obligation morale pour les plus démunis— le travail devient, au cours du XVIIIe siècle, « le signe majeur d'appartenance à la société et le devoir de chacun » (Dominique MEDA, Le travail, une valeur en voie de disparition, aubier, Paris ,1995) Nouvelle conception du travail dont Adam SMITH met à jour, en 1776, les divers éléments : instrument de calcul et

de mesure qui fonde l'échange —il détermine la valeur des biens—, le travail est désormais appréhendé comme la source de la richesse. Devenu objet d'échange, il permet à l'individu de vivre du simple exercice de ses facultés, échappant ainsi à toute forme de dépendance personnelle (esclavage ou servage). Établissant l'économie politique sur la liberté des échanges, A. SMITH affirme du même coup la nécessité de la liberté du travail, « la plus sacrée et la plus inviolable des propriétés », le lien social étant alors donné comme la résultante du désir d'abondance partagé par des individus œuvrant librement, sur le marché, à la réalisation de leur intérêt personnel. (Robert CASTEL, Les métamorphoses de la question sociale, Fayard, Paris, 1995)

Stimulant l'initiative privée et le goût de l'effort, le travail libre assure au reste l'augmentation de la productivité : la capacité dévolue au travailleur d'améliorer sa condition devient le moteur du progrès économique et social.

Dans les colonies la valeur travail est totalement dévalorisée, la blancheur de la peau et le travail manuel, particulièrement agricole, qui est le cœur de l'économie, sont considérés comme contradictoires. De fait, les travailleurs blancs (nombreux à l'origine des colonies) sont progressivement confinés aux activités de service et à l'encadrement. « Commander est un moyen de se détourner du travail productif et d'accéder à l'oisiveté et au plaisir ».

L'aspiration à devenir un petit marchand ou un petit propriétaire est une voie d'ascension sociale qui tourne le dos au travail de la terre.

« La figure du paysan, centrale pour le développement social de l'Europe, est antinomique de celle du cultivateur dans l'espace colonial » (Bernard GAINOT)

L'organisation du travail servile est basée sur une hiérarchie qui met le travail productif, le contact avec l'outil et avec la terre, au bas de l'échelle.

C. OUDIN-BASTIDE a analysé les catégories ethniques et sexuelles dans le monde de la plantation :Les ateliers étant massivement peuplés d' *«Africains»*

(«Congos», « Bossales »), fraîchement déportés d'Afrique quelques générations plus tard, les «Créoles» accèdent au rang d'une domesticité pléthorique, d'un artisanat routinier et, pour les plus chanceux, à la possession d'un magasin en ville, qui débouche sur l'affranchissement, tout spécialement pour les femmes, comme l'a montré l'étude d'Anne PEROTIN-DUMON (La ville aux îles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820, Paris, Karthala, 2000).

Les formes d'autonomie productive, comme les jardins d'esclaves et les «samedis libres», tout juste tolérés par les maîtres constituent les éléments de régulation du système, comme peuvent l'être les établissements d'esclaves en ville, sources de revenus complémentaires indispensables dans une économie où le numéraire est rare et l'endettement massif. Dès lors le travail est synonyme de supplice. Le fouet est, avec la chaîne, l'emblème de la condition servile. Le « fouet stimulation » est l'auxiliaire indispensable pour soutenir le rythme de travail d'un être considéré comme voué par nature à la paresse.

4°) UN ENDETTEMENT STRUCTUREL, FREIN A L'INNOVATION

Une rentabilité détournée

L'endettement des colons : Les colons criblés de dettes et mauvais payeurs : l'accusation, formulée dès le XVII^e siècle, est régulièrement répétée jusqu'aux années 1840.

Des mesures sont prises contre les créanciers indélicats : nul ne peut quitter la Martinique sans publier son congé ou en cas de nécessité urgente, présenter une caution solvable résidant dans l'île ; les capitaines de navires devant répondre des dettes de ceux dont ils auraient facilité l'évasion.

Quelles sont les causes de cet endettement structurel? -d'ordre interne : les colons sont endettés les uns envers les autres. La vente des habitations ne s'effectuant jamais, faute de numéraire au comptant, les acquéreurs d'habitations, sont pour une durée allant jusqu'à 10 ou 15 ans, les débiteurs de leurs vendeurs. L'endettement est surtout familial : dès le XVIIème s'installe aux Antilles la coutume de la «licitation » consacrée par déclaration royale du 24 août 1726. A la mort d'un habitant, après inventaire, a lieu le partage en valeur des biens, le principal établissement revient à l'un des «copartageants» qui s'engage à rembourser tous les autres et se voit donc, de ce fait endetté pour de longues années. Il était en effet difficile de diviser les biens, impossible pour des sucreries dont les nègres, le moulin et les terres sont indissociables.

-d'ordre externe, la seconde forme d'endettement, bien que représentant une part plus faible des dettes, joue un rôle économique essentiel : ce sont les dettes envers les négociants, négociants de la métropole mais surtout, et de plus en plus, commissionnaires de St Pierre.

C'est cette seconde forme d'endettement qui accroît l'externalisation des profits de l'habitation sucrerie.

Pour C. SCHNACKENBOURG l'un des principaux facteurs économiques de la crise de l'économie de

plantation réside dans la situation financière très obérée des habitations. L'endettement des planteurs, aussi ancien que la colonisation, prend, après 1815, proportions catastrophiques.

Sous la Restauration et au cours premières années de la Monarchie de juillet, la situation financière des planteurs s'améliore; 1815-1835 est marquée par une très forte croissance de l'économie antillaise de plantation ce qui permet aux habitants de rembourser une partie de leurs anciennes dettes. Mais, si l'endettement des colons diminue il ne disparait pas. Ainsi en Martinique, en 1822, sur 371 habitations sucreries, seules 56 (15%) n'ont aucune dette, 39 (11%) sont « presque liquidées », 120 (32%) « doivent peu, c'est-à-dire au-dessous de la moitié de leur valeur », 61 (16%) « doivent beaucoup, c'est-àdire plus que la moitié », et 95 (26%) « doivent plus qu'elles ne valent»; en 1840 la situation a empiré et les « habitations liquides » sont «en très petit nombre». (Enquête du baron de LA MARDELLE, maître des requêtes au Conseil d'Etat en mission dans l'ile)

Les colons se débarrassent des anciennes dettes mais en contractent de nouvelles pour construire des sucreries, acheter des esclaves et étendre leurs cultures afin de profiter de la conjoncture favorable. Cette phase de prospérité, trop courte, ne permet pas d'apurer leur passif. Vers 1835, quand conjoncture politique et économique antillaise se dégrade, les habitations ne sont pas encore entièrement libérées et leur endettement recommence à augmenter puis ne cesse de s'aggraver jusqu'à l'abolition Les causes sont de deux ordres : structurelles et conjoncturelles liées à situation politique et économique des Antilles sous la Monarchie de juillet.

-Premièrement les colons surtout endettés les uns envers les autres et accessoirement envers les négociants. (Martinique 1822 enquête baron de LA MARDELLE 93% dettes entre propriétaires et 7% envers négociants, 1836, 86% et 14%).

D'après l'usage du pays on ne paie, une vente, qu'un tiers au comptant, les 2 autres s'acquittent sans intérêt avec les produits mêmes de l'habitation, les bénéfices d'exploitation sur 10 à 15 ans.

Or, dans la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle, les cours du sucre chutent nettement, les bénéfices s'amenuisent et les dettes durent.

La deuxième cause vient du partage de la valeur des successions : celui auquel revient l'habitation doit rembourser tous les autres du montant de leurs parts et il le fait sur les bénéfices futurs.

Les dettes envers les négociants ne représentent certes, qu'une faible part de l'endettement total mais leur signification est essentielle car ce sont presque uniquement les avances du « commerce » qui assurent le financement courant de la production. Dans la première moitié du XIXème siècle les habitants ont pratiquement cessé d'avoir des relations commerciales directes avec les commerçants métropolitains : tout le commerce se fait par l'intermédiaire de commissionnaires de St Pierre qui prennent une commission de 5% sur le montant des opérations effectuées pour le compte des colons. Les commissionnaires qui assurent seuls la liquidité du système deviennent, de fait, les véritables maîtres de l'économie de plantation.

5°) AU XIX^{EME} SIECLE, RENFORCEMENT DES ARGUMENTS ECONOMIQUES ANTI ESCLAVAGISTES.

Poursuivant la réflexion d'économie politique, des économistes du XIXème siècle apportent aux abolitionnistes des arguments par l'examen économique du travail servile. Voyons le point de vue de trois d'entre eux : Jean-Baptiste SAY, Jean-Charles SISMONDI et Pellegrino ROSSI. SAY dont le penchant politique républicain et l'inclination morale humaniste l'ont conduit à traiter des colonies et de l'esclavage massivement employé comme forme d'organisation du travail,

ROSSI, successeur de Say, son « Cours d'économie politique » est essentiel dans la diffusion de la pensée classique française,

SISMONDI, hôte régulier du château de Coppet dont il partage l'esprit et la conviction antiesclavagiste, auteur de « Intérêt de la France à l'égard de la traite des Nègres » septembre 1814, des « Nouvelles réflexions sur la traite » novembre 1814, des « Nouveaux principes » et « Ecrits sur l'économie politique ».

1°) Avant d'aborder les aspects purement économiques, les trois hommes s'interrogent : l'esclavage est-il contraire à la morale ? La réponse est unanime : l'esclavage est toujours contraire à la marche naturelle, c'est donc une violation de la morale opérée par des hommes « cupides » et/ou »ignorants » qui s'arrogent le droit de recourir à « des moyens violents d'exploitation » dont ferait partie l'esclavage. Cette violence se traduit d'une double manière si on considère sa relation à l'économie.

- -D'un côté, l'esclavage est contraire au droit de propriété. « La propriété de chacun sur sa propre personne, et sur les fruits de son travail, est antérieure à la loi. »
- -D'un autre côté, l'esclavage viole également la relation d'équivalence qu'est l'échange marchand : « La domination sur des esclaves n'est pas un droit, c'est seulement un vol, que dans certains pays et certaines circonstances les lois ne punissent pas (...) L'esclave n'a pas seulement été volé le jour il a été réduit en servitude, il est volé chaque jour, lorsqu'il est privé sans compensation du fruit de son travail journalier », affirme SISMONDI, 1826.
- 2°)L'esclavage ne viole pas seulement la morale naturelle mais aussi l'ordre économique naturel en entraînant deux formes de mauvaises affectations des ressources et donc des distorsions économiques
 - -D'abord, une « distorsion spatiale » : une partie des dotations du capital français sert à produire du sucre antillais dans des conditions que l'esclavage contribue à rendre moins rentables que celles qui prévalent au niveau mondial, en particulier dans les pays producteurs où le travail est libre :« Le fait est que l'on ne peut plus, à la Martinique et à la Guadeloupe, soutenir la concurrence de plusieurs autres pays qui peuvent approvisionner l'Europe de sucre, à beaucoup meilleur marché. »

-Ensuite une distorsion sociale: le surcroît de prix que le consommateur français paie pour obtenir du sucre antillais mesure l'écart entre le prix de monopole antillais et le prix « naturel» international résultant du jeu de la libre concurrence. Cet écart n'est autre que le surprofit de monopole qui est approprié par le planteur esclavagiste antillais. Ainsi, le consommateur français assure une sorte de rente à ce planteur et contribue au maintien du système de l'esclavage.

ROSSI développe l'argument : le consommateur français, en permettant au système esclavagiste de survivre, contribue, en réalité, à l'affaiblissement de l'industrie nationale. D'une part, les planteurs antillais s'habituent à produire dans des conditions artificiellement favorables et la disparition de ces conditions entrainera leur ruine. D'autre part, les producteurs métropolitains sont, eux aussi, à l'origine de distorsions. Ou bien ils répercutent dans leurs propres prix l'« impôt» indirect que leur impose un prix du sucre trop élevé payé aux planteurs antillais et le consommateur a alors intérêt à acheter à des entreprises étrangères, ce qui affaiblit l'économie nationale. Ou bien les producteurs métropolitains défalquent l'« impôt » sur leurs profits naturels mais ils doivent alors ralentir le rythme naturel de l'accumulation de capital national. »

3°) A cette double distorsion économique, SISMONDI ajoute l'existence d'un déséquilibre dans le domaine de la répartition des revenus : la performance que doit d'abord réaliser l'économie n'étant pas, à son avis, l'obtention d'un taux de croissance maximal, mais la combinaison de cette obtention et de la mise en œuvre de la justice sociale Dans le premier tome des *Etudes sur l'économie* politique consacré aux « effets de l'esclavage sur la race humaine », SISMONDI écrit, en 1827 : « Le vrai but de l'économie politique, c'est d'assurer une distribution des richesses telle que tous profitent de leurs avantages, encore que quelques-uns soient plus favorisés que d'autres ». Or, l'esclavage contribue à détruire cet équilibre social au détriment des plus pauvres.

Il crée donc les conditions d'une distorsion économique liée à la sous-consommation des pauvres et au sur-enrichissement des entrepreneurs esclavagistes. Il se crée une inadéquation entre la structure *effective* des revenus distribués et les besoins *naturels* de croissance de l'économie.

L'esclavagisme induit un sentier de croissance socialement sous-optimal L'appauvrissement des plus pauvres entraînant violence et dangerosité sociales. La misère des esclaves —déjà soulignée par SMITH et SAY— les prive de toute espérance quant à l'avenir. Elle les rend malveillants et cruels. SISMONDI écrit, en1826 : « Ces esclaves mal nourris, mal traités, mal récompensés, perdirent tout intérêt aux affaires de leurs maîtres et presque toute intelligence. Loin de soigner avec affection les produits de la terre, ils éprouvaient une secrète joie toutes les fois qu'ils voyaient diminuer la richesse ou tromper les espérances de leurs oppresseurs ».

4°° Le travail de l'esclave est-il plus coûteux que celui du travailleur libre ?

SAY considère le travail de l'esclave moins coûteux que celui du libre : « l'ouvrier libre(...) fait payer sa

journée plus chèrement que l'esclave » et »le simple raisonnement indique que la consommation de l'esclave doit être moindre que celle de l'ouvrier libre ».

SAY et SISMONDI s'accordent sur la nécessité de prendre en compte les coûts de production de la plantation, à savoir :

- -« la détérioration du sol partout où l'esclavage est établi » qui entraîne un alourdissement des coûts de production unitaires et une baisse de la productivité de la terre.
- les dépenses considérables que doivent engager les planteurs pour se procurer « leurs aliments et tous les produits manufacturés »
- les difficultés croissantes rencontrées par la demande d'esclaves qui ont rendu leurs frais d'entretien équivalents au salaire d'un ouvrier libre
- les « frais énormes dans le genre de vie des planteurs » et notamment ceux occasionnés par le recours à une domesticité pléthorique.
 - 5°) Le coût du travail servile ne constitue que l'une des deux facettes de la rentabilité de ce type de travail. Il convient également de tenir compte de la **productivité** relative du travail servile.

En 1823, SAY pense que esclaves dirigés par des hommes libres sont plus productifs que des salariés. -En 1827, il est moins convaincu de la productivité du système : « Quoiqu'il en soit, tout est changé ; et pour ne nous occuper ici que des Antilles françaises, soit que les institutions et le mode de culture y soient mauvais ; soit que le régime de l'esclavage y ait dépravé, en deux sens

différents, le maître aussi bien que l'esclave, et qu'il altère les qualités qui constituent la véritable industrie, c'est-à-dire, l'intelligence, l'activité et l'économie, le fait est que l'on ne peut plus, à la Martinique et à la Guadeloupe, soutenir la concurrence de plusieurs autres pays »

Dans son Cours d'économie, politique, il confirme ses doutes croissants. Il ajoute un argument supplémentaire lié à **l'existence d'un aléa moral**: l'esclave est « directement intéressé à cacher tout ce qu'il peut de sa capacité de travail; car, si l'on savait qu'il peut davantage, on augmenterait la charge qu'on lui impose » L'analyse économique moderne préconiserait (...) l'introduction d'une incitation mais une telle solution n'aurait de sens que dans le cas d'un travailleur libre. La seule solution est donc celle de la contrainte, voire de la violence physique mais note SAY « outre que le fouet est un stimulant très imparfait, les coups de fouet eux-mêmes sont une main-d'œuvre qui ne laisse pas d'être coûteuse, car les surveillants sont payés plus cher que les simples ouvriers »

Cependant SAY ne souhaite pas l'émancipation dans les Antilles françaises. Reprenant la vieille théorie des climats de MONTESQUIEU, il considère que sous le climat antillais seuls les «nègres » peuvent résister au travail. Toutefois, « (le nègre) a peu de besoins, et, sous la zone torride, où la terre est si féconde, une heure de travail par jour suffit à un nègre pour le satisfaire et pour nourrir sa famille ».

En d'autres termes, les planteurs seraient confrontés à une pénurie de main d'œuvre ou à une sous utilisation de leurs terres.

Il s'appuie sur cas d'Haïti, où malgré l'abolition et l'indépendance plusieurs activités agricoles semblaient caractérisées par une faible rentabilité.

ROSSI considère le travail libre beaucoup plus productif que le travail servile :

Du fait des esclaves :-leur productivité potentielle est réduite de manière substantielle par la « répugnance » que crée chez eux le travail car le procès de production est l'occasion de souffrances ; aucun stimulant ne les motive pour accroître leur productivité et la lutte contre l'oppression des maîtres les occupe davantage que l'activité économique qu'ils effectuent.

En ce qui concerne les maitres ils sont condamnés à des comportements routiniers : la totale absence de communication avec les travailleurs empêche tout processus d'apprentissage par la pratique et ruine ainsi toute possibilité d'innovation. « C'est un fait connu que l'esclavage paralyse la puissance productive de l'homme ».

Plus détaillée, l'argumentation de SISMONDI ne diffère guère de celle de ROSSI.

« L'organisation physique » des esclaves n'est jamais améliorée par le régime de travail auquel ils participent. Les stimulants de leur activité sont quasiment inexistants puisque leur rémunération est indépendante du niveau de l'activité et fixée en fonction des nécessités d'un entretien minimal. Les activités effectuées n'impliquent aucun processus d'apprentissage par la pratique. Elles sont routinières, ne font appel ni à l'esprit d'initiative, ni à l'intelligence des esclaves. Dès lors, cette dernière ne peut que se réduire. SISMONDI parle, à ce propos d'un « véritable abrutissement « par la pratique. On retrouve chez lui, comme chez ROSSI, la thèse de la supériorité

du travail libre sur le travail servile dans le domaine de la productivité.

Comment nos économistes envisagent-ils l'abolition de l'esclavage dans les Antilles françaises ?

Trois prises de position distinctes :

SAY ne formule aucune solution politique. Favorable, en général à l'abolition esclavage, il défend l'exception dans le cas des Antilles françaises et ne considère pas que le passage à une économie libre constitue une solution. La position de ROSSI est dictée par les soucis «d'équité » et de « prudence » qu'il convient d'avoir à l'esprit quand on propose des réformes politiques qui ne relèvent pas du domaine purement analytique et clinique de l'économie politique pure mais de celui, plus délicat, de l'économie politique appliquée : «Vous le voyez, (dit-il) messieurs, jamais l'économie politique appliquée n'a présenté aux hommes d'Etat des questions plus compliquées et plus ardues. Tout délai peut être funeste, et toute solution imprudente peut amener des malheurs terribles et irréparables. »

Pour ROSSI, cette attitude revient à combiner l'abolition de l'esclavage et l'attribution corrélative d'une indemnité pour les maîtres car s'il condamne moralement et économiquement l'esclavage, celui-ci n'en a pas moins fait partie de « la loi du pays ». Au nom du respect du droit de la propriété privée, les maîtres doivent recevoir une compensation et pour leur permettre le passage à l'économie libre qui sera difficile économiquement du fait de l'accroissement de la concurrence internationale dans domaine du sucre. Il faut

donc éviter de ruiner les planteurs pendant le processus de transition.

ROSSI s'oppose à SAY sur les conséquences de l'abolition. Il ne sous-estime pas le goût du travail des esclaves et ne fait pas référence à des considérations pseudo-climatiques : « La nature humaine ne se donne pas un démenti et cet homme n'est pas plus barbare et ne déchire pas ses lois morales sous le climat des Antilles. L'africain est un homme, et cet homme n'est pas plus barbare que ne le sont beaucoup de calabrais, de siciliens, d'espagnols »

Pour lui les esclaves qui avaient été bien traités par leurs maîtres continueront à travailler pour eux comme salariés. Très vite ils auront des besoins qui renforceront leur incitation à participer à l'effort de production national. En revanche, esclaves maltraités peuvent « (se livrer) avec délices à l'indolence méridionale » (sic). Leur dangerosité sociale ne paraît pas très forte. Il ne considère pas l'économie haïtienne comme la préfiguration de l'avenir des Antilles françaises. Si esclavage doit être aboli sans attendre, il ne faut pas cependant sous-estimer les effets de l'abolition et elle ne doit pas s'accompagner de la suppression concomitante du « régime colonial ». Les deux en même temps entraîneraient la ruine des colons. Il convient d'accorder une « protection sérieuse à la production du sucre colonial » afin de permettre l'abolition dans meilleures conditions économiques possibles.

SISMONDI a une position plus radicale : si « la propriété territoriale est une concession de la loi faite pour l'avantage de tous « en revanche : « la propriété de chacun sur sa propre personne et sur les fruits de son travail, est antérieure à la loi »

Dès lors, le vol lié à l'esclavage est permanent. L'abolition doit être immédiate et ne doit impliquer aucune indemnité aux maîtres « C'est sa faute s'il a sciemment acquis un bien volé »!

Celui à dédommager » c'est l'esclave pour la longue spoliation à laquelle l'injustice de la loi l'a exposé » (1826).

Aussi le législateur doit, en compensation de l'injustice et de la violence auxquelles l'esclave a été soumis, prévoir une contribution. Celle-ci consisterait en un droit à l'éducation et en une aide que nécessite la transition vers une autre forme d'exploitation.

Pouvons-nous mettre les arguments avancés par les économistes en relation avec l'histoire des faits et opérer un certain examen critique de la conformité des constructions analytiques proposées au réel ?

Qu'en est-il de l'approvisionnement en main d'œuvre ?

Nous l'avons dit, c'est du nombre d'hommes au travail que dépend essentiellement le volume de la production. Il faut donc beaucoup d'esclaves pour produire du sucre.

Durant toute la période esclavagiste les habitations ont manqué de main d'œuvre, au XVIII^e siècle les colons parlent de *« disette des nègres »* et se plaignent du petit nombre d'esclaves que les navires négriers leur apportent.

Pour faire face à la croissance de l'économie sucrière sous la Restauration (1815-1830), la traite négrière française, quoique officiellement interdite, depuis 1814, approvisionne les habitations : de 1816 à 1831 la population servile de Guadeloupe passe de 81 740 à 97 339 esclaves, celle de Martinique de 75 802 à 86 289 têtes. Ce nouvel apport ne suffit pas, il faut dire que le renouvellement n'est pas assuré naturellement. Alors, profitant de la crise des cultures

secondaires, les colons rachètent des habitations caféières ou cotonnières pour récupérer leurs esclaves. C'est, par exemple, le cas de DESSALLES.

Au-delà du début des années 1830, le nombre d'esclaves commence à diminuer lentement et régulièrement jusqu'en 1847 car la loi du 4 mars 1831 met un terme à la traite négrière française et active une politique de répression en même temps que la Monarchie de juillet développe une politique d'affranchissement (Ordonnances royales des 12 juillet 1832 et 11 juin 1839 et loi 18 juillet 1845 MACKAU) : de 1831 à 1847, 25 925 esclaves sont affranchis en Martinique, soit 1525 par année.

A la veille de l'abolition, pour faire face au manque de main d'œuvre certains planteurs, pour se procurer les travailleurs dont ils ont besoin, se tournent vers solutions nouvelles, comme le colonage partiaire, le salariat des gens de couleur libres et commencent à réclamer l'organisation d'une immigration de travailleurs salariés aux Antilles.

A Saint-Martin, PERRINON expérimente le travail libre salarié dans des salines dont il est actionnaire, en 1847, il publie une brochure "Résultats d'expérience sur le travail des esclaves" pour en rendre compte et démontrer que les esclaves affranchis et rémunérés fournissaient un travail de meilleur rendement.

Les colons ont été présentés comme réfractaires aux innovations techniques, le témoignage du comte Bertrand, en 1837, veuf de Françoise Elisabeth de DILLON, et propriétaire des habitations « Les Coteaux » (284 ha), « les Salines » (116 ha) et de 250 esclaves atteste de l'adoption de la charrue aux Salines (tout le labourage y est effectué mécaniquement) et dans toutes les habitations voisines.

Les premières usines centrales sont installées avant l'abolition : 1845, une au Robert (de LAGUIGNERAIE), une à Pointe Simon (ANGLAIS John THORP, 10 habitants adhérents répartis autour de la baie de Fort-de-France) et 4 petites usines individuelles ; en 1847 s'y ajoutent 2 autres usines centrales au François : La Frégate (BRIERE de L'ILE) et Bellegarde (Frères SINSON) qui emploie, à côté de 55 esclaves, 15 à 20 Libres salariés et qui manipule, entre autres, les cannes que lui fournissent 27 Libres installés dans le voisinage, comme colons partiaires. (Rapport BLONDEL de la ROUGERY)

Que sait-on du coût du travail servile, de sa rentabilité ? Pouvons-nous les évaluer ?

Les Notices statistiques de 1837 estiment à 459 Fr le produit annuel brut du travail d'un esclave cultivateur sur une sucrerie et à 146 Fr le coût de sa nourriture et de son entretien ,313 Fr de bénéfices seraient dégagés. L'achat d'un esclave serait amorti en 4 ans.

Les différences dans le calcul du coût de l'esclave viennent du nombre d'indicateurs pris en compte : en premier lieu son prix d'achat, puis les dépenses (nourriture, habillement, soins aux malades, aux infirmes, remplacement des morts à 5%), l'impôt de capitation et celui des nègres justiciés.

Qu'en est-il de la rentabilité du travail servile et des profits dégagés? Selon Philippe NOREL il est difficile d'estimer les profits réalisés par les planteurs grâce à l'emploi d'une main-d'œuvre servile. Il faudrait prendre en compte non seulement l'exploitation des esclaves au sens monétaire, mais aussi les conséquences que le système pouvait avoir sur le prix des

terres locales et celui des denrées. Les recherches récentes montrent que le travail servile offrait des rendements intrinsèques intéressants. La productivité des esclaves était plus faible que celle des ouvriers libres, mais les captifs étaient bien meilleur marché, en cumulant ces deux facteurs, « les esclaves coûtaient environ trois fois moins cher que les ouvriers libres ou contractuels » (Gemery et Hogendorn ,1981) De plus, les esclaves constituaient un capital et pouvaient offrir des avantages non monétaires, tels que prestige ou concubinage. Leur valeur est de ce fait augmentée par rapport aux autres types de main-d'œuvre.

« L'achat de labeur servile s'apparente plus à l'acquisition de capitaux qu'à celle de main-d'œuvre » et les deux tiers de l'investissement (l'esclave) étaient récupérés dans la première année.

Pourtant, au niveau des colonies, les profits semblent moins importants que dans les métropoles : selon GARDEN, étant donnés les frais considérables d'investissement et de fonctionnement ainsi que les variations des prix sur le marché européen, le profit retiré par le planteur lui-même est assez faible, de l'ordre de 3 à 4% du capital investi. Par ailleurs, la vente n'ayant lieu qu'une fois par an, après la récolte, les cargaisons de sucre sont souvent utilisées pour payer les intérêts des avances faites par les négriers et les commissionnaires de Saint-Pierre.

Les véritables profits sont réalisés dans les métropoles où la vente de denrées coloniales se fait au prix fort (avec réinvestissement éventuel en métropole), les planteurs qui ont des liens corrects avec les grandes maisons de commerce européennes sont favorisés. Aux Antilles françaises, il existe des liens directs entre les capitaines de navires jouant le rôle de négociants et les planteurs ; les négociants armateurs sont plus souvent acheteurs des cargaisons de retour .Quoi qu'il en

soit, dès le début, les marchands jouent un rôle essentiel dans la plantation sucrière en raison des exigences financières de ces cultures : ils fournissent les équipements, partagent les profits, accordent des avances sur les récoltes. Il faut sans doute déduire de ces revenus le prix de la défense des territoires exploités, encore qu'elle ne serve pas qu'à défendre les seuls intérêts des planteurs.

Dans une étude sur l'investissement colonial au XVIIIème siècle Natacha BONNET a étudié les comptes de 4 habitations de St Domingue au XVIIIème possédées par des seigneurs de l'Ouest Atlantique. Cette période correspond à l'apogée du commerce colonial nantais et au plein essor de l'économie de plantation, fondée sur l'esclavage et l'intensification de la traite des Noirs, parallèlement à la pénétration en province des idées des Lumières et du mouvement physiocratique. On y relève:

- 1°) les contradictions des protagonistes, entre un goût prononcé pour les lectures ouvertes sur le monde et les nouveautés de leur temps, voire les opuscules éclairés, et la permanence des privilèges aristocratiques.
- 2°) Que l'orientation coloniale est un investissement foncier banal, une opération de spéculation largement usitée au XVIIIème siècle. La plantation coloniale était-elle rentable et, le cas échéant, peut-on noter une concordance entre la chronologie des profits sucriers et celle des investissements fonciers en métropole ? L'étude de la chronologie des achats montre une interaction patente entre la constitution des patrimoines de part et d'autre de l'Atlantique.
- 3°) Natacha BONNET estime l'Europe bénéficiaire de l'économie de plantation antillaise du XVIIIème siècle soit un Français sur huit (les négociants-armateurs, les gens de mer, les artisans et les employés des industries de produits chargés

dans les navires en partance pour l'Afrique et l'Outre-mer, les chantiers navals).

4°) La vie aux Antilles, où la hiérarchie sociale est moins marquée du fait de la jeunesse de ses administrations et le manque de structures, a été, l'opportunité d'obtenir plus aisément un commandement militaire, des fonctions dans l'administration coloniale (conseiller au Conseil Supérieur de Port-au-Prince pour Philippe-François GALBAUD du FORT). 5°) La question de la rentabilité coloniale (l'activité des plantations a produit des enrichissements considérables à la base du développement du capitalisme du XIXème siècle et la contre-théorie arguant que la Révolution n'a fait qu'achever un système déjà moribond) reste ouverte : les exemples familiaux étudiés ne permettent pas de trancher, ils témoignent de la forte disparité des résultats financiers, selon les gestions, la localisation géographique des sucreries et la situation conjoncturelle.

Conclusion

La marche vers l'abolition est un phénomène complexe, fruit de la convergence et de la réunion de plusieurs facteurs qui tiennent tant aux évolutions propres à chaque territoire caribéen, qu'à celles des métropoles coloniales et aux principes de l'économie capitaliste.

C'est pourquoi, parallèlement aux révoltes d'esclaves, à la volonté d'autonomie –voire d'indépendance– des colonies à l'initiative des minorités dirigeantes locales; aux mouvements philosophiques et religieux en faveur de l'abolition; aux

évolutions des régimes politiques au sein des puissances coloniales plus démocratiques et respectueux des droits individuels ; il faut ajouter des facteurs d'ordre économique :

- -la remise en question –sous l'influence des économistes libéraux de la rentabilité économique du travail servile par rapport au travail libre
- la valeur attribuée au travail
- -la concurrence exercée par la culture de la betterave vis-à-vis de la canne à sucre (avec pour conséquence la diminution de l'intérêt de l'agriculture de plantation esclavagiste)
- le coût financier de l'esclavage (entretien d'une garnison militaire aux colonies pour empêcher les soulèvements d'esclaves, protection douanière et/ou fiscale contre la concurrence nationale (sucre de betterave) et étrangère (colonies dont la terre moins usée est plus productive).

Ces facteurs ont alimenté le débat ébauché dès 1776 par Adam SMITH et conforté par SAY, SISMONDI au XIXème siècle. Pour certains penseurs les contribuables et consommateurs métropolitains firent les frais du maintien de l'esclavage; celuici entraînant un gaspillage de capital et retardant le développement de l'économie française.

Cependant, jusqu'en 1830, les arguments des économistes sont encore de peu de poids sur une opinion publique dans l'ensemble indifférente à la persistance de l'esclavage. La traite négrière se poursuit et les armements pour le commerce triangulaire se font presque ouvertement à Nantes sans que le gouvernement de la Restauration se préoccupe vraiment de faire cesser ce scandale.

Mais, à partir de 1830, tout bascule. A cet égard : la loi du 4 mars 1831 met un terme à traite négrière française et active une politique de répression.

De plus, la critique libérale du système esclavagiste trouve un écho favorable dans les classes dirigeantes y compris dans les milieux politiques conservateurs les plus proches du pouvoir. Le rapport final de la commission que préside, de 1840 à 1843, le duc de BROGLIE (ministre des Affaires Etrangères, chef de file des abolitionnistes « modérés ») reprend pour justifier son choix ,en faveur de l'abolition, les mêmes arguments que les économistes. Au cours de la décennie 1830 s'opère, dans la bourgeoisie française, une nette prise de conscience du caractère antiéconomique de l'esclavage et de la nécessité d'y mettre terme.

Mais cette prise de conscience ne débouche pas sur l'abolition mais sur une profusion de missions, de commissions pour *« humaniser »* l'esclavage, *« tempérer »* le pouvoir arbitraire des maîtres. Elles aboutissent le 18 juillet 1845 à la loi MACKAU.

Pour les puissances coloniales l'abolition a représenté un enjeu social, géopolitique et.... économique.

C'est ce dernier enjeu qu'il s'agissait de mettre en évidence ce soir : le travail salarié étant plus rentable que le travail servile, les économies esclavagistes auraient dû se convertir à l'abolitionnisme et au capitalisme. Pour ce faire, et entrer, comme les sociétés européennes, dans l'avènement de la modernité du capitalisme il était indispensable de s'inscrire dans des procès modernes de production (Avant la fin officielle de l'esclavage des essais de mise en œuvre de production moderne sont réalisés mais ils restent très limités) de valoriser l'intérêt personnel et le salariat.

Or, les rapports sociaux dans les sociétés esclavagistes ont entièrement dénaturé la valeur travail et généré de graves difficultés et des désillusions lors du passage de l'esclavagisme au capitalisme. A la fin du XVIIIème siècle et dans la première moitié du XIXème siècle, à l'époque de la transition entre deux « économies-monde », la complexe relation du travail et de la liberté dans les sociétés coloniales échappe largement aux observateurs et aux administrateurs formés à l'école du libéralisme. Le travailleur européen est proposé en modèle aux nouveaux libres, alors que ces derniers pensent d'abord à échapper à la dépendance et veulent limiter le temps de travail à la satisfaction des besoins individuels ou familiaux. Cette incompréhension nourrit une déception, qui conforte l'image dévalorisante du Noir paresseux que l'on ne pourra faire entrer dans le processus de civilisation que par une « moralisation » préalable.

Pour mettre un terme à mon exposé je citerai le propos suivant de V. SCHOELCHER extrait de « Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage:

« Entre l'esclave et le prolétaire, il y a la différence d'un outil à un ouvrier. Si l'ouvrier est malheureux, c'est une raison pour améliorer son sort, mais non une raison pour se dispenser de faire passer l'outil homme à l'état d'ouvrier. »

Je vous remercie de votre attention.